



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Projet mis en œuvre par



République de Djibouti

Migrants' got talent

16 décembre 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (à retourner complété par email)

NOM DU GROUPE/INDIVIDU:

Talent :

Pour chaque membre du groupe (si pertinent) :

NOM – Prénom, Nationalité :

NOM – Prénom, Nationalité :

NOM – Prénom, Nationalité :

NOM – Prénom, Nationalité :

Par groupe ou individuel :

Adresse :

Email :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone :

Envoyez-nous ce formulaire d'inscription **avant le 21 novembre¹** par e-mail à
l'adresse suivante : iomcomdjibouti@iom.int

L'OIM Djibouti vous recontactera le 22 novembre pour vous donner votre horaire de
passage lors du casting qui se tiendra le 25 novembre au Centre culturel français.

¹ Toute personne mineure devra venir accompagnée d'un parent ou d'un tuteur légal



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Projet mis en œuvre par



République de Djibouti

REGLEMENT DU CONCOURS MIGRANTS' GOT TALENT 2020

Article 1 - Organisation et date du concours

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Djibouti organise avec l'appui de l'Union Européenne un concours Migrants' got talent libre et gratuit.

Le concours sera ouvert à un casting le 25 novembre 2020 à l'Institut français de Djibouti.

Le concours aura lieu le 16 décembre 2020 à l'occasion de la Journée internationale des migrants.

Article 2 - Thème

Le concours Migrants' got talent aura pour thème **la promotion des talents des migrants à Djibouti.**

Article 3 – Casting

Un casting ouvert à tous sera organisé le 25 novembre en présence d'un jury qui sélectionnera les 10 meilleurs participants pour la grande finale qui aura lieu le 16 décembre à l'Institut français de Djibouti à l'occasion de la journée internationale des migrants.

Article 4 – Conditions de participation

Le concours Migrants' got talent est gratuit et ouvert à tous les migrants sur le territoire de Djibouti à l'exclusion des membres du jury. Les ressortissants djiboutiens sont invités à participer dans un groupe dont au moins un des membres est un ressortissant étranger ou s'ils ont vécu, travaillé ou étudié à l'étranger. Les participants mineurs devront être accompagnés par un parent ou tuteur légal.

Le dossier d'inscription devra être envoyé à l'adresse suivante :
iomcomdjibouti@iom.int

La performance doit être d'une durée comprise entre 1 minute et cinq minutes.

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « Concours – Migrants' got talent – nom - prénom ».

Le corps de l'e-mail comprendra :

- Le dossier d'inscription ;
- Les noms et prénoms du (des) participant(s) ;
- L'adresse postale et le n° de téléphone du (des) participant(s) ;

Organisation internationale pour les Migrations (OIM)

Lot 155 Extension Héron, BP 670, Rue Franchet Esperey - Djibouti, République de Djibouti
+253 21 32 04 50 / Facebook : iomdjibouti



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Projet mis en œuvre par



République de Djibouti

- L'email du (des) participant(s).

Le participant au concours Migrants' got talent donne son consentement à l'utilisation de son image sur les réseaux sociaux de l'OIM, tel que défini dans l'annexe « formulaire de consentement ». Cette annexe devra être signée et jointe au dossier d'inscription.

Article 5 – Prix

Des prix sont prévus pour les gagnants du concours.

Article 6 – Grande finale

Les participants ayant été retenus à l'issue du casting du 25 novembre seront invités à présenter leur performance devant un jury et une assemblée de spectateurs à l'Institut français de Djibouti à l'occasion de la Journée internationale des migrants.

Les participants seront départagés par le jury qui identifiera les vainqueurs et déclenchera la distribution des prix.

Article 6 – Critères de sélection

Les performances seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Article 7 - Composition du jury

En cours.

Article 8 – Exclusion

Les responsables du concours se réservent le droit de décliner toute performance de nature réprimée par les lois en vigueur.

Les participants ne pourront pas contester la décision des organisateurs.

Article 9 – Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout dysfonctionnement lié au déroulement du concours pour des causes humaines, informatiques ou de quelque autre nature.

Si elle le juge nécessaire, l'OIM Djibouti se réserve le droit de modifier le présent règlement, y compris de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 – Obligation



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Projet mis en œuvre par



République de Djibouti

La participation à ce concours entraîne l'acceptation complète de ce règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Annexe : Formulaire de consentement - *Consent Form*

J'autorise et donne mon consentement à l'OIM afin d'utiliser les productions audiovisuelles, sonores et les photographies qui auraient été prises à l'occasion du concours Migrants' got talent par l'OIM Djibouti. Ces images pourront être reprises et utilisées par l'OIM dans l'élaboration de matériels d'information et sur les réseaux sociaux.

I authorize and give my consent to IOM to use the audio-visual, sound and photographic productions that would have been taken on the occasion of the photo/video contest launched by IOM Djibouti. These images may be taken and used by IOM in the preparation of information materials and on social networks.

Pour chaque membre du groupe (si pertinent) (For each member of the group, if relevant) :

NOM – Prénom, Nationalité (FIRST NAME – Name) :

NOM – Prénom, Nationalité (FIRST NAME – Name) :

NOM – Prénom, Nationalité (FIRST NAME – Name) :

NOM – Prénom, Nationalité (FIRST NAME – Name) :

Date :

Signature :

Lu et approuvé / *Read and approved* (pour chaque membre / for each member)